

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 juillet 2012

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (N° 136)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 2

présenté par
Le Gouvernement

ARTICLE 27 BIS C

Supprimer l'alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel de suppression de gage.